ISA ELECTRONIQUE
DISTRIBUTEUR-FABRICANT-CONCEPTEUR-ASSEMBLEUR

CONSIGNES DESTINÉES AUX CLIENTS

Guide d'utilisation, de stockage temporaire et de traitement en fin de vie des piles et batteries (standards et sur-mesure)

Document : Notice Information Client & Sécurité Produit	**Référence :** INF-CLI-BAT-2026-V1
Champ d'application : Piles & Piles/Batteries rechargeables vendues	**Conformité :** Règlement UE 2023/1542 (Art. 74) & Code Environnement

1. OBLIGATION D'INFORMATION ET CADRE RÉGLEMENTAIRE

En tant que fournisseur et fabricant d'équipements / batteries (standards et sur-mesure), notre société transmet à ses clients les consignes de sécurité obligatoires concernant la manipulation, le stockage et la gestion en fin de vie de ses produits, conformément au Règlement Européen (UE) 2023/1542 relatif aux batteries et aux déchets de batteries.

Il est strictement interdit d'éliminer les piles et batteries avec les ordures ménagères ou les déchets industriels banals (DIB). Les substances contenues (lithium, cobalt, nickel, plomb) nécessitent un traitement séparé et sécurisé.

2. CONSIGNES DE MANIPULATION & DE STOCKAGE CHEZ LE CLIENT

Pour préserver l'intégrité de vos équipements et garantir la sécurité de vos équipes :

- **Protection des bornes :** Avant tout stockage temporaire de batteries usagées ou en attente d'élimination, isoler systématiquement les bornes / connecteurs électriques à l'aide d'un ruban adhésif isolant non conducteur afin d'éviter tout court-circuit accidentel.

- **Environnement de stockage :** Conserver les produits dans un endroit sec, ventilé, à l'abri de la lumière directe du soleil et à une température ambiante recommandée < 25 °C.

- **Spécificités Packs Sur-Mesure / Lithium :** Ne jamais tenter d'ouvrir, de démonter, d'écraser ou de modifier l'enveloppe plastique / gaine thermo-rétractable d'un pack batterie sur-mesure ou d'une carte de protection (PCM/BMS).

ISA ELECTRONIQUE
DISTRIBUTEUR-FABRICANT-CONCEPTEUR-ASSEMBLEUR

3. OPTION DE TRAITEMENT ET ENLEVEMENT EN FIN DE VIE

Option de Traitement	Modalités Opérationnelles
Option A : Prise en charge par notre société (Retour fournisseur)	Pour les produits/batteries achetés auprès de notre entreprise (notamment les packs sur-mesure), le client peut nous retourner les éléments en fin de vie ou solliciter un traitement spécifique. L'envoi doit se faire après accord préalable et sous conditionnement conforme aux exigences ADR.
Option B : Filières de collecte et éco-organismes agréés	Le client peut également orienter ses déchets vers les points de collecte agréés, déchetteries professionnelles ou éco-organismes partenaires. (ex. BATRIBOX –https://www.batribox.fr/points-de-collecte/)

PROCÉDURE EN CAS DE BATTERIE ENDOMMAGÉE OU GONFLÉE (RETOUR/TRANSPORT)

- Toute batterie présentant un dommage physique (gonflement, fuite d'électrolyte, déformation) présente un risque strict d'emballement thermique.
- Ne pas procéder à un envoi postal classique ou transport standard sans conditionnement spécifique.
- Isolement impératif : Placer la batterie défectueuse dans un conteneur rigide rempli de vermiculite ou sable sec.
- Contact préalable : Contacter obligatoirement notre service technique/commercial avant tout retour d'élément endommagé pour convenir du protocole d'expédition sécurisée.